

La régionalisation



Assemblée d'information et d'échanges sur la révision du PSOC

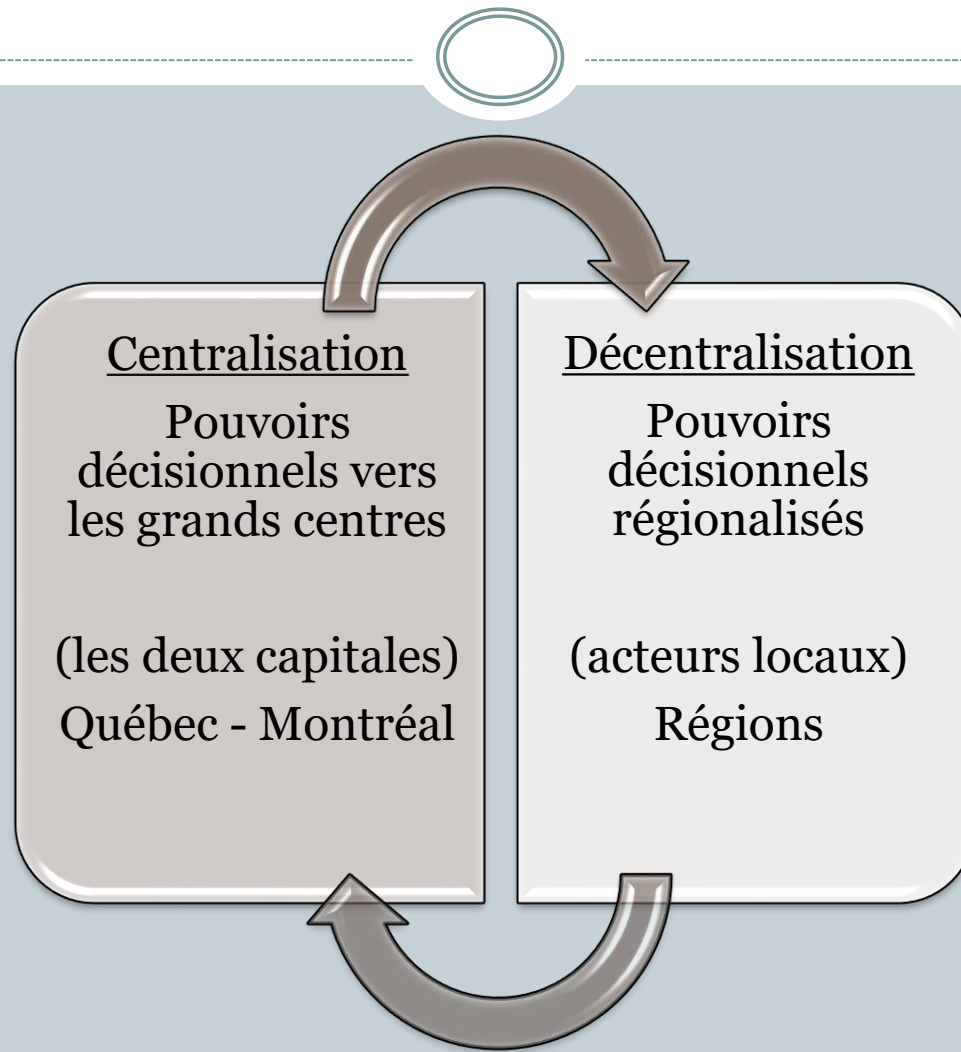
MONTRÉAL, LE 12 AVRIL 2018

Le régionalisme



- « C'est la défense des particularités d'une région, dans un but politique. »
- « Le **régionalisme** est une attitude visant à valoriser et à défendre les intérêts et l'identité de régions particulières »
- Exemples d'éléments qui varient d'une région à l'autre :
 - Les types de familles sur votre territoire
 - Problèmes de santé
 - Habitudes (comme les problèmes de consommation)
 - Problèmes sociaux spécifiques
 - Développement économique
 - Présence de grands centres urbains / communautés rurales
 - Distance entre les services
 - Perception des acteurs du territoire
 - Présence d'organisations criminelles
 - Etc.

Centralisation / décentralisation



Historique



- 1971 : L'Assemblée nationale adopte la première *Loi sur les services de santé et des services sociaux* (LSSS)
- 1973 : Création du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC)
- 1991 : Nouvelle mouture de la LSSS
- 1994 : Régionalisation du PSOC
- 2001 : Adoption de la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire (PRAC)
- 2001 : Modification de la LSSS par la loi 24
- 2003 : Adoption de la *Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux*

Historique



2004 : Adoption du *Cadre de référence en matière d'action communautaire*

2006 : Adoption du *Cadre de référence régional*

2009 : Rapport du Vérificateur général

2010 : Dépôt du projet de Convention PSOC par le MSSS

2011 : Lancement de la campagne *Non à la convention PSOC*

2011 : Adoption de la *Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la SSS*

2012 : Signature de la première Convention PSOC

Historique



- 2014 : Mise sur pied du Groupe de travail sur l'amélioration continue du PSOC
- 2015 : Adoption de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*
- 2017 : Les travaux du Groupe de travail sur l'amélioration continue du PSOC achoppent
- 2018 : Nous attendons toujours les nouvelles orientations ministérielles

Ce qui est régionalisé dans le PSOC



- L'application des critères d'admissibilité
- Les modes de financement
- Seuils planchers
- Mode de répartition des nouveaux fonds
- Interlocuteurs
- Réorganisation du réseau
- Application des typologies

Typologie et seuil plancher



- **Typologie** : La brochure PSOC établit six types d'organisme communautaire en fonction des activités réalisées plutôt que selon le secteur d'intervention ou les populations desservies. Cette typologie a pour principal objectif de favoriser l'équité dans le financement.
- **Seuil plancher** : Soutien minimal nécessaire pour la réalisation des activités qui découlent de la mission globale d'un organisme communautaire, incluant les activités liées à la vie associative et à la vie démocratique*. Les seuils planchers sont établis en fonction de la typologie.

*Cadre de référence régional

Typologie (seuil plancher*)



- Aide et entraide (135 108\$)
- Organismes de sensibilisation, de promotion et de défense des droits (135 108\$)
- Milieux de vie et de soutien dans la communauté (215 837\$)
- Organismes d'hébergement temporaire (431 673\$)
- Regroupements régionaux (161 877\$)
- Organismes nationaux
 - Regroupements d'organismes
 - Organismes de services
 - Organismes répondant à des nouveaux besoins

*Seuil plancher utilisé par le service régional du CCSMTL